

Rouen, le mercredi 20 mai 2020

| Culture |

Réouverture de l'Abbaye de Jumièges et du Parc de Clères

Dans le cadre du déconfinement, les petits musées sont autorisés à rouvrir au public. Ainsi, le Département de la Seine-Maritime, propriétaire de six sites et musées, a mis en place les mesures sanitaires permettant l'accueil du public.

Hier matin, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, était à l'Abbaye de Jumièges pour découvrir le nouveau parcours visiteur intégrant la mise en application des mesures sanitaires. Ces dernières impliquent notamment le port obligatoire du masque pour les visiteurs dans les bâtiments mais également une circulation à sens unique.

Chaque réouverture de site doit faire l'objet d'un accord de la Préfecture. Ainsi, l'**Abbaye de Jumièges** est ouverte depuis hier et le **Parc de Clères** à partir de demain matin.

L'**Abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville**, le **Château de Martainville** et le **Théâtre gallo-romain de Lillebonne** restent dans l'attente d'une autorisation préfectorale. Le **Musée Victor-Hugo**, quant à lui, reste fermé jusqu'au 29 mai pour cause de travaux.

En 2019, l'ensemble des six sites et musées départementaux a accueilli plus de 245 000 visiteurs.

Informations pratiques :

Abbaye de Jumièges : ouverture tous les jours de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 18h

Parc de Clères : accueil sur réservation sur www.parcdecleres.net. Ouverture tous les jours selon les créneaux de réservation